

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 45 905 903 DT et un résultat de la période de 1 651 408 DT.

– Rapport sur les états financiers

intermédiaires : Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV arrêtés au 30 Septembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.
- – **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Septembre 2023, 4,39% de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 15,61 au-dessous du seuil de 20 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 43 892 525 DT au 30 Septembre 2023, et représente une quote-part de 95,61% de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 15,61% au-dessus du seuil de 80 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 01 Novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN ARRETE AU 30/09/2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
<u>ACTIE</u>				
AC1 - Portefeuille titres	4.1	30 459 487	19 227 583	21 192 363
AC1a Actions et valeurs assimilées		2 281 033	500 186	1 158 432
AC1b Obligations et valeurs assimilées		28 178 454	18 727 397	20 033 931
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		15 446 416	11 678 305	8 102 557
AC2a Placements monétaires	4.3	13 433 038	10 989 546	7 982 242
AC2b Disponibilités		2 013 378	688 758	120 315
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		45 905 903	30 905 888	29 294 920
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	34 909	23 224	22 433
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	8 024	6 255	6 070
Total Passif		42 933	29 479	28 503
<u>ACTIE NET</u>				
CP1 Capital	4.7	44 076 526	29 640 802	27 693 268
CP2 - Sommes distribuables		1 786 444	1 235 607	1 573 149
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		257	120	112
CP2b Sommes distribuables de la période		1 786 187	1 235 487	1 573 037
Actif Net		45 862 970	30 876 409	29 266 417
Total Passif et Actif Net		45 905 903	30 905 888	29 294 920

**ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/07/2023 AU 30/09/2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND		Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	
PR 1	<u>Revenus du portefeuille- titres</u>	<u>4.2</u>	367 380	1043 228	299 365	830 587	1 168 754
PR1a	Dividendes		-	-	-	-	-
PR1 b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		367 380	1 043 228	299 365	830 587	1 168 754
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.4</u>	327 890	659 234	242 984	603 722	770 039
	Revenus Nets des placements		695 270	1 702 462	542 349	1 434 309	1 938 793
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.8</u>	(97 994)	(244 318)	(72 843)	(201 454)	(268 284)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		597 276	1 458 144	469 506	1 232 855	1 670 509
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>4.9</u>	(13 037)	(32 815)	(9 572)	(26 572)	(35 330)
	Résultat d'exploitation		584 239	1 425 329	459 934	1 206 283	1 635 179
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		155 758	360 858	(91 285)	29 204	(62 141)
	Sommes distribuables de la période		739 997	1 786 187	368 649	1 235 487	1 573 038
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(155 758)	(360 858)	91 285	(29 204)	62 141
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		10 340	13 491	(9 129)	(14 164)	(4 936)
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-	-	-	-	-
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		99 553	212 587	27 243	107 811	116 866
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		694 132	1 651 408	478 048	1 299 930	1 747 109

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

En TND	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>					
	694 132	1 651 408	478 048	1 299 929	1 747 109	
a-	Résultat d'exploitation	584 239	1 425 329	459 934	1 206 283	1 635 179
b-	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	10 340	13 491	(9 129)	(14 164)	(4 936)
c-	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	99 553	212 587	27 243	107 811	116 866
d-	Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
AN2	Distributions de dividendes	-	(909 980)	0	(933 241)	(933 241)
AN3	Transactions sur le capital	4 964 878	15 855 126	(2 574 175)	947 708	(1 109 463)
a-	Souscriptions	12 819 473	52 827 704	4 193 780	30 404 748	32 398 475
	Capital	12 332 284	51 527 254	4 038 548	29 352 118	31 247 260
	Régularisation des sommes non distribuables	56 776	110 606	14 423	69 822	77 454
	Régularisation des sommes distribuables	430 413	1 189 844	140 809	982 808	1 073 761
b-	Rachats	(7 854 595)	(36 972 578)	(6 767 955)	(29 457 040)	(33 507 938)
	Capital	(7 542 164)	(35 405 084)	(6 512 326)	(27 904 256)	(31 757 421)
	Régularisation des sommes non distribuables	(37 803)	(75 597)	(23 525)	(51 215)	(66 643)
	Régularisation des sommes distribuables	(274 627)	(1 491 898)	(232 104)	(1 501 569)	(1 683 874)
	Variation de l'actif net	5 659 011	16 596 554	(2 096 127)	1 314 397	(295 595)
AN4	Actif net					
a-	Début d'exercice	40 203 959	29 266 417	32 972 536	29 562 012	29 562 012
b-	Fin d'exercice	45 862 970	45 862 970	30 876 409	30 876 409	29 266 417
AN5	Nombre de Parts					
a-	Début d'exercice	381 852	270 971	314 528	275 985	275 985
b-	Fin d'exercice	428 722	428 722	290 215	290 215	270 971
	Valeur liquidative	106,976	106,976	106,391	106,391	108,006
AN6	Taux de rendement annualisé	6,44%	8,11%	5,97%	5,80%	5,84%

POUR LA PERIODE DU 01/07/2023 AU 30/09/2023

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille- titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition .

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DERESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 Septembre 2023 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2023 à 30 459 487 DT et se répartit comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif net
	Obligations et Valeurs assimilées	307 550	27 677 295	28 178 454	61,44%
	Emprunts d'Etat	241 050	23 182 295	23 535 096	51,32%
TNVE955M6R90	EMP NAT T3 2023 CB	80 000	8 000 000	8 029 184	17,51%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT T2 2022 CB	20 000	2 000 000	2 044 272	4,46%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT T3 2022 CB	20 000	2 000 000	2 005 328	4,37%
TNWRCVSYL730	EMP NAT T4 2022 CB	10 000	1 000 000	1 065 312	2,32%
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C	20 000	250 000	253 584	0,55%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CB	90 000	9 000 000	9 156 240	19,96%
TN0008000630	BTA 6% 10 2023**	1 050	932 295	981 176	2,14%
	Emprunts de Sociétés	66 500	4 495 000	4 643 358	10,12%
TN0007780067	ABC 2020-1	10 000	400 000	409 712	0,89%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-3	10 000	600 000	627 944	1,37%
	AMEN sub 2023-2	10 000	1 000 000	1 002 864	2,19%
TN0007310428	ATL 2023-2	5 000	500 000	506 216	1,10%
TN0007310469	WIB 2022-2	3 000	300 000	315 449	0,69%
TN0007310485	HL 2018-2	1 000	20 000	21 066	0,05%
TN0007310535	HL 2022-2	10 500	630 000	676 998	1,48%
TN0007310535	HL 2022-01	10 000	800 000	831 896	1,81%
TN0002102150	TLF 2021-1	2 000	120 000	124 299	0,27%
TN0002102101	TLF 2019-1	2 500	50 000	51 186	0,11%
TN0003900248	UIB 2009-1	2 500	75 000	75 728	0,17%
	Titre des OPCVM	111 673	2 258 156	2 281 033	4,97%
NUR2EE3X1V2	SALAMETT CAP	111 673	2 258 156	2 281 033	4,97%
	Total		29 935 451	30 459 487	66,41%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du troisième trimestre 2023 se présentent comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/07/2023	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2023
	Obligations et Valeurs assimilées	0	9 500 000	0	0	0	9 500 000
	Emprunts d'Etat	0	8 000 000	0	0	0	8 000 000
TNVE955M6R90	EMPT NAT 2023 T3 Cat B	0	8 000 000	0	0	0	8 000 000
	Emprunts de Sociétés	0	1 500 000	0	0	0	1 500 000
TN0003400660	AMEN SUB 2023-2	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
TN0007310428	ATL 2023-2	0	500 000	0	0	0	500 000
	Titre des OPCVM	1 458 642	12 600 027	11 723 388	11 700 512	99 553	2 258 156
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	1 458 642	12 500 027	11 723 388	-11 700 512	99 553	2 258 156
	Total	1 458 642	22 000 027	11 723 388	11 700 512	99 553	11 58 156

4.2 Note sur le portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 juillet 2023

au 30 Septembre 2023 totalisent 367 380 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice CLOS le 31/12/2022
	Du 01-07-2023	Du 01-01-2023	Du 01-07-2022	Du 01-01-2022	
	Au 30-09-2023	Au 30-09-2023	Au 30-09-2022	Au 30-09-2022	
Revenus des Emprunts d'Etat	299 144	836 249	222 656	587 129	850 400
Revenus des obligations de sociétés	68 236	206 979	76 709	243 459	318 354
Total	367 380	1 043 228	299 365	830 587	1 168 754

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 Septembre 2023 à 13 433 038 DT contre 7 982 242 DT au 31/12/2022. Le détail des placements monétaires à la date du 30 Septembre 2023 est présenté au niveau du tableau suivant :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2023	% de l'actif net
	Placement à terme	0	0	0%
	Certificats de dépôt	0	13 433 038	29,29 %
TNF1A28Z2E58	CD 9. 2% 06/10/2023 BTK LEASING		1 997 961	4,36%
TNBLOQSCON60	CD 9% 08/10/2023ATB		4 493 716	9,80%
TNBH19785IQ0	CD 9,8%04/12/2023 BTE		2 959 187	6,45%
TNKUCUBC1FW2	CD 10% 09/10/2023 UNIFACTOR		998 227	2,18%
TNH0ZYOVZR49	CD 10,75% 24/10/2023 UNIFACTOR		2 983 948	6,51%
	Total	0	13 433 038	29,29%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 327 890 DT pour la période allant du 01 juillet 2023

au 30 Septembre 2023 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements

à terme et certificats de dépôt au titre du troisième trimestre 2023.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période Du 01-07-2023 Au 30-09-2023	Période Du 01-01-2023 Au 30-09-2023	Période Du 01-07-2022 Au 30-09-2022	Période Du 01-01-2022 Au 30-09-2022	Exercice CLOS le 31/12/2022
Revenus des placements à terme	66 574	159 371	74 361	164 956	216 281
Revenus des certificats de dépôts	261 317	499 863	168 623	438 767	553 758
Total	327 890	659 234	242 984	603 722	7709

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES.

Elle s'élève à 34 909 DT au 30 Septembre 2023 contre 22 433 DT au 31 décembre 2022.

4.6 Note sur les autres créiteurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2023	Valeur au 30/09/2022	Valeur au 31/12/2022
Retenue à la Source	3 134	3 161	3 134
TCL à payer	979	492	423
Redevances CMF	3 911	2 602	2 513
Total	8 024	6 255	5 070

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Juillet 2023 au 30 Septembre 2023 s'élève à 5 659 011

DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	4 918 985
Variation de la part Revenu	740 026
Variation de l'Actif Net	5 659 011

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2023 se détaillent comme suit :

	Capital au 01/07/2023	Souscriptions Réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2023
Montant :	39 025 318	12 332 284	- 7 542 164	43 815 438 (*)
Nombre de titres :	381 852	120 668	73 798	428 722
Nombre d'actionnaires	632	48	65	615

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/07/2023. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/07/2023 au 30/09/2023).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/09/2023
Capital sur la base part de capital de début de la période	43 815 438
Variation des +/- values potentielles sur titres	13 491
+/- values réalisées sur cession de titres	212 587
Frais de négociation	0
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	35 009
Capital au 30.09.2023	44 76 526

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos Le 31-12-2022
	du 01-07-2023 au 30-09-2023	du 01-01-2022 au 30-09-2022	du 01-07-2022 au 30-09-2022	du 01-01-2022 au 30-09-2022	
Rémunération du gestionnaire	97 994	244 318	72 843	201 454	268 284
Total	97 994	244 318	72 843	201 454	268 284

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2023 s'élève à 97 994 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice Clos le au 31-12-2022
	Du 01-07-2023 Au 30-09-2023	Du 01-01-2023 Au 30-09-2023	Du 01-07-2022 Au 30-09-2022	Du 01-01-2022 Au 30-09-2022	
Redevance CMF	10 979	27 373	8 161	22 571	30 059
Autres Impôts et Taxes	120	760	0	200	200
TCL	1 937	4 681	1 410	3 801	5 071
Total	13 037	32 815	9 572	26 573	35 330